

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:-

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

--:-

DECRET N° 5 / PR-SGG

ANNEE 1966

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 22 décembre 1965 mettant fin à la II^e République du Dahomey ;

VU le Décret N° 144/PR du 24 décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;

VU la Loi N° 64-34 du 12 décembre 1964, fixant la liste des hauts fonctionnaires de l'Etat dont la nomination est faite par le Président de la République, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;

Sur proposition du Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales ;

le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T :

Article 1er - Le Docteur Léandre AMLON, Médecin principal de 3^eme échelon, est nommé Directeur de la Santé Publique.

Article 2 - Le présent décret qui prend effet, pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 5 Janvier 1966

Par le Président de la République,

le Ministre de la Santé Publique
et des Affaires Sociales,

D. BADAROU

Ch. SOGLO

le Ministre des Finances et des
Affaires Economiques,

N. SOGLO

Ampliatiions :

PR 4 - MSPAS 2 - DSP 2
Intéressé 1 - Ministères 7
MFAE 2 - DGF-DB-CF-DC-SF 10
Trésor 4 - DI 1 - SGG 4 -
JORD 1.

N. SOGLO